

# La responsabilité pastorale des évêques et la vie consacrée

RÉFLEXIONS EN VUE DU SYNODE DE 1994

En décidant, le 30 décembre 1991, que la IX<sup>e</sup> Assemblée ordinaire du Synode des Évêques porterait sur « la vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde », le Pape Jean-Paul II marquait sa volonté d'attirer l'attention des pasteurs sur l'une des formes de vie chrétienne les plus en crise aujourd'hui — nous dirons bientôt pourquoi. Faisons remarquer d'emblée que d'autres Synodes, dont on ne pouvait pas trop espérer, au vu des documents préparatoires, ont cependant offert, dans leur déroulement, puis dans le texte pontifical qui les a conclus, de précieuses avancées pour la doctrine et pour l'action — on songe en particulier au cas du Synode de 1990, consacré à « la formation des prêtres dans les circonstances actuelles », qui donna lieu à cette Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* (25 mars 1992), dont on a souligné ici même tous les mérites<sup>1</sup>.

Le cas de la vie consacrée semble bien faire série avec ces autres thèmes synodaux récents que sont « la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde » (Synode de 1987, cf. l'Exhortation apostolique *Christifideles laici* du 30 décembre 1988) et « la formation des prêtres » dont nous venons de parler. Cependant, on sait que le Concile Vatican II comporte, dans son ecclésiologie, « deux ordres de distinction, établis respectivement sur des plans différents : face à la hiérarchie, il y a les simples fidèles ; face aux religieux, les non-religieux. La première distinction repose sur l'institution divine et ministérielle des fonctions sacrées ; la seconde répond à la vocation spéciale de ceux qui prononcent les trois vœux dans leur forme classique »<sup>2</sup>. Sans être une structure *de* l'Église, la vie religieuse a donc été entendue par le Concile comme une structure *dans* l'Église, ainsi que le notait Mgr A. Charue lors de la discussion de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* (cf. le n°44, *in fine*)<sup>3</sup>.

---

1. Cf. l'étude de C. DUMONT, S.J., *La « charité pastorale » et la vocation au presbytérat*. À propos de l'Exhortation postsynodale *Pastores dabo vobis*, dans *NRT* 115 (1993) 211-226.

2. Mgr G. PHILIPS, « Texte et commentaire de la Constitution 'Lumen gentium' », dans *L'Église et son mystère au deuxième Concile du Vatican*, Tournai, Desclée, 1967 et 1968, t.I, p. 43 et t.II, p. 118.

3. Voir *L'Église de Vatican II*, édit. Y.M. CONGAR, coll. Unam sanctam, 51c, t.III, Paris, Cerf, 1967, p. 1182.

En gagnant leur lutte pour un chapitre consacré aux seuls religieux (*Kapitelstreit*<sup>4</sup>, qui aboutit à l'actuel chapitre VI de *Lumen gentium*), les tenants de la division du chapitre sur la vocation universelle à la sainteté (l'actuel chapitre V) ont permis de mettre en lumière, finalement, l'intime rapport, la réciprocité des diverses vocations chrétiennes. On sait en effet comment Mgr G. Philips, son principal rédacteur, considérait que les chapitres de *Lumen gentium* se groupent deux par deux, en vertu du principe de composition suivant : « Commençons par ce qu'il y a de plus commun pour nous occuper ensuite des spécialisations<sup>5</sup>. »

Relevant désormais clairement du mystère de l'Église, la vie religieuse — déjà définie par le terme plus générique de « profession des conseils évangéliques » (LG 44) — ne pouvait manquer d'avoir à réfléchir son rapport au ministère épiscopal. Présente dès la Constitution sur l'Église sous les apparences de l'exemption (LG 45)<sup>6</sup>, cette réflexion fut menée beaucoup plus énergiquement dans le Décret *Christus Dominus*, consacré à la charge pastorale des évêques, comme aussi dans le Décret *Ad gentes*, au sujet de l'activité missionnaire de l'Église. En bref, toute l'activité apostolique des religieux y est rapportée à la charge pastorale des évêques, lesquels peuvent se trouver à la fois initiateurs, gardiens et coordonnateurs des œuvres de l'apostolat confiées aux religieux (cf. CD 33-35). Reprenant cette doctrine du point de vue de la mission, *Ad gentes* entend la vie religieuse comme nécessaire à la présence et à l'expansion de l'Église (AG 18) et en appelle à un « témoignage évangélique »<sup>7</sup> plus vigoureux des « instituts de perfection », « qu'ils poursuivent ou non une fin missionnaire » (AG 40).

Depuis la fin du Concile, où en sommes-nous dans ce domaine toujours sensible des relations entre évêques et religieux ? Plus précisément, quelle responsabilité pastorale les évêques se trouvent-ils à même d'exercer, par le biais d'un Synode notamment ? On voudrait, dans ces pages, considérer d'abord l'évolution de la doctrine

4. Cf. N. HAUSMAN, S.C.M., *Vie religieuse apostolique et communion de l'Église. L'enseignement du Concile Vatican II*, Paris, Cerf, 1987, p. 55.

5. G. PHILIPS, dans *L'Église et son mystère...*, cité n.2, t.I, p. 57 s. et 129 ; voir aussi A. CHAPPELLE, *La vie religieuse dans le mystère de l'Église*, dans *Vie consacrée* 51 (1979) 105.

6. On ne relira pas sans intérêt l'étude du P. (aujourd'hui Cardinal) J.J. HAMER, *Place des religieux dans l'apostolat de l'Église*, dans *NRT* 31 (1959) 271-281.

7. C'est sans doute la source du titre qu'a donné PAUL VI à son Exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, du 29 juin 1971.

magistérielle, attestée surtout dans le document *Mutuae relationes*, publié le 14 mai 1978, il y a environ quinze ans (1). Au plan pastoral cependant, la vie consacrée dans son ensemble a connu quelques évolutions qu'il faut également faire remarquer (2). Comment les *Lineamenta* reflètent-ils cette situation (3) ? Quelles questions nous paraissent, en conséquence, urgentes à considérer (4) ? Telles seront les lignes d'une libre réflexion à propos d'un Synode sur la vie consacrée, c'est-à-dire sur toutes les formes de « profession des conseils évangéliques » recensées par exemple dans le récent *Catéchisme de l'Église catholique* aux paragraphes 914 à 945<sup>8</sup>.

### 1. Les directives « *Mutuae relationes* »

Ce n'est pas un hasard si ces « Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église » empruntent pour leur *incipit* une expression déjà présente au numéro 35 de *Christus Dominus*. En synthétisant les enseignements conciliaires sur la vie religieuse du point de vue rarement développé de la communion dans l'Esprit Saint, le document réfléchit en fait au lien entre le chapitre III et le chapitre VI de *Lumen gentium*, qu'il définit par deux expressions caractéristiques : la « communion ecclésiale » et la « coordination pastorale ». Récurrents dans le texte<sup>10</sup>, ces thèmes pourraient condenser l'orientation de chacune de ses deux parties (« Quelques éléments doctrinaux », chapitres I à IV ; « Directives et normes », chapitres V à VII).

Du point de vue de la « communion ecclésiale » tout d'abord, le document déploie la perspective de l'Église, peuple nouveau dans l'Esprit et Corps du Christ, où les dons divers sont ordonnés à l'« unique communion » et à la mission universelle (I). Mais ce fruit de l'Esprit qu'est la « communion organique » entre les membres de l'Église présuppose, selon l'initiative historique du Christ, la « communion hiérarchique » des évêques avec le pontife romain ; il n'y a donc ni magistère ni ministère, sinon en participation et en commu-

8. Cf. N. HAUSMAN, S.C.M., *Le Catéchisme de l'Église catholique et la vie consacrée. Une première lecture*, dans *Vie consacrée* 65 (1993) 41-47.

9. S.C. des Religieux et Instituts séculiers et S.C. pour les évêques, *Notae directivae pro mutuis relationibus inter episcopos et religiosos in Ecclesia* (*Mutuae relationes*) (14 mai 1978), dans *AAS* 70 (1978) 473-506 (trad. franç. dans *Oss. Rom.* [éd. franç.] du 18 juillet 1978 et *DC* 75 [1978] 774-790).

10. On ne trouve certes « communion ecclésiale » qu'au n°4 et « coopération pastorale » qu'au n°57, mais il faut leur adjoindre, d'une part, toutes les mentions apparentées de « communion » (nn. 1, 2, 9,...) et, d'autre part, toutes les mentions de « coordination pastorale » (21, 22, 61,...), « champ pastoral » (39, 49,...), « complexe de l'activité pastorale » (54), etc.

nion avec les évêques unis au Pape (II). Ainsi la vie religieuse apparaît-elle, dans la « communion ecclésiale », à la fois par sa consécration à Dieu seul, qu'authentifie la reconnaissance de la hiérarchie, et par son témoignage eschatologique que garantit l'autorité des supérieurs (III). Mais l'Église tout entière, évêques et religieux en particulier, est requise pour l'unique mission, laquelle présente des différences concrètes qu'il faudra bien coordonner. C'est ici aussi que l'ingéniosité et la nature charismatique de la vie religieuse peuvent créer de nouvelles expériences ecclésiales courageuses (IV). En résumé, la vie religieuse sera d'autant plus engagée dans le travail apostolique de l'Église parmi les préférés du Seigneur (IV) qu'elle se trouvera plus unie (III) au ministère épiscopal (II) du peuple vivifié par l'Esprit Saint (I).

En ce qui concerne la « coordination pastorale », les domaines de la formation, de l'action et de l'organisation sont tour à tour envisagés à la lumière de cette communion. Ainsi, la formation de tous au renouveau de la doctrine et de la prière touchera chez les religieux non seulement le choix des études de chacun, mais encore la pauvreté, le service, l'obéissance et la chasteté des communautés, ainsi que les programmes de formation, les publications des religieux et leur apostolat par les moyens de communication sociale : sur tous ces points, la vie religieuse est encouragée à se souvenir de sa participation à la vie de l'Église particulière (V). C'est plus vrai encore au niveau de l'action : les nécessités du diocèse, spécialement en ce qui concerne les vocations et les nouvelles présences apostoliques, doivent être prises en compte, non certes au détriment de l'école, des missions, des services sociaux ou des hôpitaux, les exigences propres à la vie religieuse impliquant aussi que le service rendu par les religieux ne soit pas estimé davantage que le témoignage de leur consécration (VI). Enfin, du point de vue de l'organisation, la nécessité de rapports sincères et familiers de l'évêque avec les supérieurs religieux de son diocèse et, d'autre part, la déférence que les religieux doivent avoir pour « leur » pasteur recommandent non seulement la nomination d'un vicaire épiscopal chargé des religieux<sup>11</sup>, mais encore, la présence des religieux dans les conseils presbytéraux et pastoraux, ainsi que l'établissement de conventions écrites pour les œuvres ou les

---

11. Cette fonction est nouvelle au sens où le *Directoire des évêques en leur ministère pastoral* (22 février 1973 ; trad. des Éditions de la Conférence catholique canadienne, Ottawa, 1974) ne parlait au n°119 que d'un vicaire épiscopal chargé des religieuses.

charges confiées par l'ordinaire. Au niveau des nations comme au plan universel, la coordination successive des efforts de la vie religieuse avec ceux des évêques (VII) est ainsi commandée par l'enracinement de l'action des religieux dans les églises locales (VI), ce que la formation est censée mettre particulièrement en évidence (V).

Voici donc annoncé le temps où, en dépit des compétitions anciennes<sup>12</sup>, les relations entre les évêques et les religieux peuvent être « mutuelles », par le fait que le charisme religieux et l'institution hiérarchique sont conçus comme les dons du même Esprit. En reprenant à *Lumen gentium* (4) et *Ad gentes* (4) la doctrine de l'unité et de la fécondité de l'Église qui s'opère « grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques » de l'Esprit, le numéro 2 de *Mutuae relationes* met en effet d'emblée en évidence une logique qui refuse d'opposer entre elles la vie religieuse et les structures ecclésiales, comme si, dit encore le n° 34, « pouvaient subsister deux réalités distinctes, l'une charismatique et l'autre institutionnelle, alors que les deux éléments, dons spirituels et structures ecclésiales, forment une réalité unique, bien que complexe (LG 8) ». Déjà préfigurée dans l'Encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII<sup>13</sup>, l'« ecclésiologie de communion » de tous les ministères, degrés, conditions, états, ordres ou fonctions du corps ecclésial se fonde évidemment dans la vie trinitaire<sup>14</sup> qui est aussi son orient.

On ne dira pas pour autant que la vie religieuse représente le « pôle spirituel » de l'Église, tandis que la hiérarchie serait son « pôle christologique ». En fondant la « communion ecclésiale » à la fois dans le Christ et dans l'Esprit, *Mutuae relationes* exclut cette perspective, même si le document reconnaît fermement à la vie religieuse une nature charismatique (19) et au ministère épiscopal la fonction du Christ-Tête (6). Mais la vie religieuse est aussi une suite du Christ, (10) tandis que le ministère épiscopal est lui-même un charisme spirituel (9, 17, etc.). Un exemple quasi limite de cet échange des vocables est la description, au numéro 13, du service propre aux

12. L'étude la plus classique sur le sujet demeure celle de Y.M. CONGAR, *Aspects ecclésiologiques de la querelle entre mendiants et séculiers dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup>*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen-Âge* 28 (1961) 35-151. Pour l'histoire des relations entre évêques et réguliers avant le Concile de Trente, on verra A. DE BONHOMME, *Juridiction des évêques et exemption des réguliers selon le projet de Bulle de Paul III, « Superni dispositione consilii » (décembre 1540-janvier 1542)*, dans *Revue de Droit canonique* 15 (1965) 97-139 (surtout 97-115), 214-239, 331-349 et 16 (1966) 3-21.

13. Du 29 juin 1943, dans *AAS* 35 (1943) 193-248.

14. Cf. A. ACERBI, *Due ecclésiologie: giuridica e di comunione nella Lumen gentium*, coll. Nuovi saggi teologici, 4, Bologne, Éd. Dehoniane, 1975.

supérieurs religieux, comparé « par analogie » à la triple fonction du ministère pastoral. Jugée sévèrement par les commentateurs<sup>15</sup>, cette « comparaison », pour délicate à manier qu'elle soit, s'indique pourtant comme une simple conséquence du rôle attribué par *Mutuae relationes* à l'Esprit Saint, source de la croissance de l'Église et de la convergence missionnaire des dons divers qui la constituent.

Pour la vie religieuse, cela signifie surtout qu'elle ne peut penser son rapport aux évêques qu'en termes de « relations mutuelles », lesquelles impliquent une consistance propre reçue non seulement de la hiérarchie, mais d'abord de l'Esprit. En d'autres termes, *Mutuae relationes* entraîne, par son « ecclésiologie pneumatologique »<sup>16</sup>, la nécessité pour la vie religieuse de fonder son orientation pastorale — sollicitée autant que sa fidélité aux « œuvres propres » — dans une liberté qui servira d'autant mieux les nécessités de l'Église locale, et par là de l'Église universelle<sup>17</sup>, qu'elle s'identifiera davantage au « don de l'Esprit à l'Église » qu'est pour *Mutuae relationes* chaque institut.

Aucun autre document, ni conciliaire, ni postconciliaire, n'avait jusqu'ici souligné cette dimension spirituelle de l'institution religieuse, en même temps que ce caractère charismatique de la hiérarchie ecclésiale. Mais si la vie religieuse, suite du Christ, s'institue dans l'Esprit, et si le ministère pastoral est constitué par le Christ comme le garant charismatique de cette institution, alors la vie religieuse représente un lieu privilégié où manifester pleinement dans l'Église l'unité du Christ et de l'Esprit.

## 2. L'évolution de la « vie consacrée » depuis le Concile

Neuves à bien des égards<sup>18</sup>, ces ouvertures doctrinales ont été proposées en un temps particulièrement mouvementé pour la vie consacrée. D'une part, parce que les conséquences de la Constitution

15. P.ex. G. LAFONT, L'ecclésiologie de « *Mutuae relationes* », dans *Vie consacrée* 54 (1982) 323-339.

16. Le mot est du P. G. LAFONT, *ibid.* 323.

17. « Votre vocation pour l'Église universelle se réalise donc dans les structures de l'Église locale » (JEAN-PAUL II, *Commentaire de « Mutuae relationes »*, le 24 novembre 1978, dans son allocution aux Supérieurs généraux réunis à Rome, dans *DC* 75 [1978] 1051 ; citation du même discours dans *Lineamenta*, 39 : « L'unité avec l'Église universelle à travers l'Église locale : voilà votre route. »)

18. Nous avons montré ailleurs comment Vatican II est le premier des Conciles œcuméniques à traiter de la vie religieuse sur un mode qui n'est pas celui de la discipline, comme à Latran IV, ou de l'apologétique, comme à Trente ; cf. N. HAUSMAN, *Vie religieuse apostolique...*, cité n. 4, p. 23.

apostolique *Provida Mater Ecclesia* de Pie XII (2 février 1947)<sup>19</sup> étaient passées trop inaperçues, en dehors du cercle des instituts séculiers qui s'y trouvent inscrits au rang des « états de perfection » : avait-on bien vu que la vie religieuse, qui englobait jusque-là aussi bien les religieux à vœux solennels, puis à vœux simples, et, par référence, les sociétés de vie commune, se trouvait désormais comprise à son tour dans la catégorie de « vie consacrée » par la profession des conseils évangéliques, aux côtés précisément des instituts séculiers<sup>20</sup> ? D'autre part, la résurgence des vierges consacrées, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et la renaissance de la vie érémitique, après la seconde guerre mondiale surtout, renouvelaient encore le concept, avant même que la vie religieuse ne se trouve affrontée au succès actuel des communautés dites nouvelles, dont beaucoup voudraient donner naissance à des formes particulières de « consécration ».

Ces mouvements divers dans la vie de l'Église correspondent, par ailleurs, à une époque de recul général des vocations à la vie religieuse, sacerdotale ou non. Commencée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la diminution de plus en plus drastique du nombre des jeunes a coïncidé, dans sa phase la plus aiguë, pour la vie religieuse occidentale du moins, avec l'effort de reformulation des identités congréganistes imposé par le Concile (rédaction des nouvelles Constitutions), qui a absorbé, pendant vingt ou trente ans parfois, des énergies pourtant de plus en plus requises dans le champ apostolique. Par suite, les instituts religieux se trouvent aujourd'hui dotés des meilleures « écritures » qu'ils aient eues de longtemps, en même temps qu'ils connaissent la plus faible pénétration sociale de leur être et de leur action : une situation qui est peut-être tenable dans la vie contemplative ou monastique, mais certainement pas dans la vie active ou apostolique. Pour cette forme de vie religieuse d'ailleurs, la situation est d'autant plus critique, malgré les apparences, que les aînés transmettent difficilement leur art de vivre aux plus jeunes, mieux équipés pour aborder les problématiques contemporaines, mais affaiblis par la dispersion des engagements. C'est donc l'existence même de la « vie à mener en commun » (PC 15) qui se trouve aujourd'hui compromise par une politique de désaffection des « œuvres communes » qui a répondu davantage aux rationalités statistiques ou économiques qu'à une véritable concertation de toutes les instances ecclésiales en cause — prévenir évêques et collaborateurs laïcs d'une

19. AAS 39 (1947) 114-125.

20. Cf. A. RESTREPO, *De la « vida religiosa » a la « vida consagrada »*. *Una evolución teológica*, Roma, P.U.G., 1981.

décision de retrait (peut-être inévitable) marquant surtout l'aboutissement d'un processus d'isolement qu'il fallait combattre plus tôt.

Pour équilibrer ce tableau, on doit reconnaître que l'attrait des évêques vers les communautés nouvelles et autres mouvements ecclésiastiques<sup>21</sup> a suscité bien des amertumes, alors même que la vie religieuse, surtout féminine, se gardait ombrageusement de toute ingérence épiscopale, en raison notamment de la pression exercée sur les religieux-prêtres par la situation préoccupante des paroisses. Plus fondamentalement, et davantage encore que dans le peuple chrétien, la distance ruineuse prise par beaucoup de religieux à l'égard du magistère pontifical, en matière morale surtout<sup>22</sup>, semble l'avant-garde d'une sensibilité anti-romaine<sup>23</sup>, sinon anti-hiérarchique, toujours plus répandue. La vie religieuse, qui est aujourd'hui la plus nombreuse, mais la plus en crise de toutes les formes de la vie consacrée, pourra-t-elle longtemps se soutenir, sans réfléchir plus sérieusement son lien aux évêques, d'une part, mais aussi aux autres membres du peuple de Dieu (les « laïcs » de LG 31), d'autre part ?

Un dernier point peut clôturer cette esquisse d'une situation pastorale assez heurtée. Encore qu'aujourd'hui, comme durant le Concile, un tiers des évêques environ semble issu de l'état religieux, il est relativement rare qu'un évêque, et surtout une conférence épiscopale, exerce son magistère au sujet de la vie consacrée ou religieuse<sup>24</sup>. Cette discrétion épiscopale, au moins au niveau des publications,

21. Un ouvrage comme celui de F. LENOIR, *Les communautés nouvelles. Interviews des fondateurs*, Paris, Fayard, 1988, permet de rendre compte, latéralement, du poids qu'ont eu les religieux dans la fondation, l'assistance et la maintenance de beaucoup de ces communautés.

22. On pense à certaines réactions en Amérique du Nord ou en Europe.

23. Le douloureux conflit entre la CLAR et le CELAM doit certes être évoqué (cf. A.-M. HELGUERA, *La vie religieuse en Amérique latine. Un voyage aux sources*, dans *Vie consacrée* 65 (1993) 158-165); mais on peut s'interroger aussi sur la place faite aux religieux par le Synode spécial des évêques pour l'Afrique (cf. *Instrumentum laboris: L'Église en Afrique et sa mission évangélisatrice vers l'an 2000. 'Vous serez mes témoins'* [9 février 1993], dans *DC* 90 [1993] 282-289).

24. On sait que la Conférence épiscopale française l'a fait en 1985 (« Religieux et religieuses dans l'Église en mission », dans *Les religieux. L'enseignement de l'Église sur la vie religieuse*; Paris, Centurion, 1988, p. 163-169), de même que l'épiscopat zairois (*La vie consacrée dans l'Église particulière du Zaïre. Instructions et directives de l'épiscopat*, Kinshasa-Gombe, Éd. du Secrétariat général, 1988), la Conférence épiscopale de Belgique en 1991 (*La vie religieuse dans la vie et la mission de l'Église aujourd'hui*, Bruxelles, Licap, 1991), et l'épiscopat italien (*Lettre des évêques à la communauté chrétienne d'Italie sur la vie consacrée*, 28 octobre 1993, Éd. Elle Di Ci, Leumann).



contraste évidemment avec la pratique pontificale, qui consiste à adresser la parole aux membres de la vie consacrée lors de chaque voyage pastoral, en plus des habituels discours lors des audiences romaines *per annum*<sup>25</sup>. Les évêques délégués au Synode se trouveront ainsi devant la nécessité d'examiner une conjoncture assez délicate, au niveau des sensibilités comme des enjeux ecclésiaux<sup>26</sup>.

### 3. L'argument des « *Lineamenta* »<sup>27</sup>

« L'objet précis du Synode est la *nature* (identité) ainsi que la *fonction* (tâche-don-mission) des *instituts de vie consacrée* dans les diverses formes reconnues par l'Église » (*Lineamenta*, 1, cf. L 3). Reprenant, dans une « Première Partie » ce que « le patrimoine doctrinal du magistère » (L 4) permet d'énoncer sur ce premier aspect du thème synodal (*Nature et identité de la vie consacrée*), les *Lineamenta* présentent ensuite « un bilan de la situation... à la lumière des grands principes de renouveau et d'adaptation » (L 26) qui couvrent toute la « Deuxième Partie » (*La vie consacrée dans l'Église et dans le monde d'aujourd'hui*). C'est ici que s'énoncent, à côté d'aspects positifs, les « problèmes réels » (L 28 et 32), dont les causes sont recherchées (L 29) et les remèdes, déjà proposés (L 31). On notera en particulier, dans cette sorte d'anticipation des conclusions synodales, la recommandation suivante :

Le renouveau de la vie consacrée s'actualise par une *intensification de la communion et du service ecclésial*, selon le charisme propre et les nouvelles nécessités de l'Église et du monde. La communion avec le Pape et avec les évêques est une garantie d'authenticité, de façon que tous puissent participer activement et de manière responsable aux multiples initiatives de la vie de l'Église universelle et des Églises locales (L 31, d).

La « Troisième Partie » porte sur la *Mission de la vie consacrée*. On y procède de « l'Église-communion » à « l'Église-mission », ce qui

25. Le P. J. BEYER recueille fidèlement ces enseignements dans la série *Jean-Paul II aux religieuses et religieux*, Saint-Pern, dont le 6<sup>e</sup> volume est paru en 1993. On laisse de côté pour l'heure les Exhortations apostoliques de PAUL VI, *Evangelica testificatio* (1971), et de JEAN-PAUL II, *Redemptionis donum* (1984).

26. Les limites et les perspectives qui s'imposeront aux membres du Synode ont été esquissées par le Cardinal J. LUSTIGER, *Un synode des évêques sur la vie consacrée*, dans *Vie consacrée* 65 (1993) 72-77; cf. aussi G. DANNEELS, *À propos du prochain Synode sur la vie consacrée*, dans *Vie consacrée* 66 (1994) 140-165.

27. Pour une lecture globale des *Lineamenta*, voir notre diagnostic, dans *Une lecture à deux voix. Réponses au questionnaire de « Vie consacrée » en vue du prochain Synode*, dans *Vie consacrée* 65 (1993) 251-257.

signifie que l'accent est d'abord porté sur la « communion hiérarchique » dont nous avons déjà parlé :

La dépendance des religieux à l'égard du Pontife romain manifeste clairement la dimension universelle de la vie consacrée. Leur nécessaire soumission aux évêques et leur don au service des Églises particulières confère un caractère concret au témoignage et au service au sein du Peuple de Dieu (L 39).

La redécouverte de la vocation et de la mission des laïcs dans l'Église doit à son tour aider à redécouvrir et à vivre plus authentiquement la *spécificité diverse et complémentaire* à l'égard de la vie consacrée (L 41).

Nouvelle évangélisation *ad gentes*, promotion de l'unité chrétienne, dialogue avec les adeptes des autres religions, sont ensuite proposés comme les lieux privilégiés du témoignage propre à la vie consacrée (L 43). On peut citer, pour résumer tout le propos du texte, la fin du numéro 44 :

Les consacrés, comme le prouvent certaines figures emblématiques, doivent être particulièrement sensibles à ces problèmes. Leur communion et collaboration avec le Magistère de l'Église en ces domaines doit rendre un grand service à la construction de la civilisation de l'amour, en communion avec les laïcs, dont ils respecteront la contribution apostolique spécifique.

C'est là sans doute l'argument de ces pages : le salut pour la vie consacrée, entendu en termes d'identité et de mission, passe par la communion avec le magistère aussi bien qu'avec le laïcat chrétien. « Manière particulière de participer à la nature *sacramentelle* du Peuple de Dieu », comme le répète le document à la suite de *Mutuae relationes* (L 35 ; cf. MR 10), la vie consacrée doit aujourd'hui développer et manifester un authentique sens ecclésial, « non seulement en sentant *avec et dans l'Église*, mais aussi en *sentant l'Église*, en s'identifiant avec elle dans une pleine communion avec sa doctrine, sa vie, ses Pasteurs, ses fidèles et sa mission dans le monde » (L 35 ; cf. *Potissimum institutioni*, 21-24). En articulant autour de la mission le thème du Synode, les trois parties des *Lineamenta* indiquent, de manière de plus en plus précise, le cadre de la *koinônia* sans laquelle la vie consacrée ne peut ni se renouveler ni même subsister, quoi qu'il en soit des problèmes ultérieurs, de typologie notamment.

#### 4. Interrogations

La consultation entreprise grâce aux « questions » figurant à la fin de chaque partie des *Lineamenta* s'achevait en principe au mois de novembre 1993. En attendant ses résultats, on peut tâcher de formu-

ler les interrogations majeures que devra rencontrer le Synode, eu égard à l'état de la doctrine (1), à la situation présente (2) et aux orientations déjà inscrites dans les *Lineamenta* (3).

Comme on le sait, chaque aire culturelle, sinon chaque Église, a sa propre sensibilité. La *Review for Religious* a publié récemment le résumé d'une longue enquête — entamée avant l'annonce du Synode — susceptible de représenter le point de vue des 121.000 religieux des États-Unis<sup>28</sup>. On y apprend, entre mille choses, que les membres des congrégations expriment peu d'intérêt pour le travail avec les pauvres, bien que cette valeur soit assumée par beaucoup d'instituts et, tout à fait explicitement, par l'Église<sup>29</sup>. Au Canada, les préoccupations portent radicalement sur le besoin « d'une proposition moderne de la vie religieuse pour demain, d'un langage renouvelé qui atteigne les jeunes d'aujourd'hui, d'une vision prophétique et accueillante face aux nouvelles formes de vie religieuse »<sup>30</sup>. Dans d'autres pays francophones, on attendra plus d'engagement des consacrés aussi bien qu'un véritable apport doctrinal, pour endurer un « temps d'épreuve »<sup>31</sup>. Et l'on pourrait poursuivre.

Selon l'analyse de Mgr J. Schotte, secrétaire général du Synode, « il est légitime d'espérer que la prochaine assemblée synodale suscitera un second renouveau de la vie consacrée, après celui qu'a suscité Vatican II et qui fut établi surtout au plan interne des instituts de vie consacrée et de vie apostolique, pour développer son rôle dans la réalité ecclésiale, au service du salut du monde<sup>32</sup>. » Véritable enjeu du Synode, le « renouveau de la vie consacrée dans sa dimension spirituelle, fraternelle et apostolique » (L 1, cf. 25) suppose l'actualisation de cette « expérience de l'Esprit » que représente le « charisme des fondateurs » (L 16). Tous les progrès doctrinaux possibles<sup>33</sup>, toutes les objurgations pastorales imaginables ne suffiront pas à produire la grâce d'un renouvellement remis déjà par le Synode au bon plaisir de Dieu, mais aussi, des religieux.

28. D.J. NYGREN et M.D. UKERITIS, *The religious life futures project : executive summary*, dans *Review for Religious*, (janv.-févr. 1993) 7-55.

29. *Ibid.* 23. On pourrait comparer avec la *Déclaration de renouveau pour la vie religieuse nord-américaine*, publiée en vue du Synode par la Conférence des Supérieurs majeurs des États-Unis, le 26 mars 1993 (cf. DC 90 [1993] 463-466).

30. G. CUSSION, *Attentes des religieux et des religieuses à l'approche du Synode sur la vie (consacrée)*, dans *Vie consacrée* 65 (1993) 223-235 (ici, 235).

31. Cf. J. BURTON, *Analyse*, dans *Une lecture à deux voix...*, cité n. 27, 236-237.

32. « Le Synode sur la vie consacrée », dans *XLIII Conventus de l'Union internationale des Supérieurs généraux*, Ariccia, 25-28 novembre 1992, p. 47.

33. Bien que ce ne soit pas le rôle d'un synode de s'employer en ce domaine, la position qu'il prendra au sujet de l'exemption sera sans aucun doute très éclairante.

Car on nous permettra, pour finir, d'en revenir à eux. À notre connaissance, vierges consacrées et ermites, voire instituts séculiers ou sociétés de vie apostolique n'ont guère eu, ces dernières années, de différends sensibles avec les pasteurs de l'Église, hormis les inévitables discussions engendrées par les nouvelles dispositions du Code. Mais la vie religieuse s'est plus d'une fois démarquée publiquement des positions du magistère, quand elle ne s'est pas divisée sur la reconnaissance par Rome de certaines constitutions<sup>34</sup>. Déjà ruineux pour toute vie chrétienne, cet écart — qu'il ne faut pas confondre avec des tensions légitimes<sup>35</sup> — paraît réellement déplacé à une époque où la communion n'est pas seulement possible, en raison des avancées de la doctrine, mais pastoralement requise, à cause de l'urgence de la mission.

Toutes les questions qui demeurent en suspens dans la vie religieuse (entre autres son rapport au sacerdoce ministériel, son lien d'origine à la consécration baptismale, la distinction de ses formes, le caractère « corporatif » de son apostolat<sup>36</sup>) ne peuvent en effet s'éclairer qu'à la lumière de cette dimension missionnaire toujours constitutive de chaque fondation. Il se peut que bien des fondateurs aient eu maille à partir avec leur entourage ecclésial ; mais aucun institut n'a subsisté sans l'authentification par l'Église hiérarchique de tel aspect du mystère du Christ que représente, au concret, toute émergence d'un groupe religieux. En choisissant d'être chrétiens sous pareil mode d'action, les religieux, quelle que soit leur manière de vivre l'équilibre de la contemplation et de l'apostolat, ont toujours eu pour principe de « suivre le Christ » et de l'« imiter » dans la voie même de son incarnation. L'indispensable recherche d'une typologie (mystérique, doctrinale, spirituelle...) qui rendrait compte de l'incroyable diversité du fait religieux perd beaucoup de son relief lorsque l'on s'interroge, plus profondément, sur la volonté de certains d'être du Christ sans être de l'Église : comment, dans ces conditions, entrer dans cette « conversion » dont parlent à plusieurs reprises les *Lineamenta*, comment transmettre l'« expérience de l'Esprit » qui doit être « vécue, gardée, approfondie, développée

---

34. Le cas douloureux des Carmélites (cf. la lettre du P. C. MACCISE, *L'unité de la famille carmélitaine*, dans DC 90 [1993] 467-470), semble typique de bien des situations.

35. Cf. *L'Instruction sur la vocation ecclésiale du théologien* (24 mai 1990), dans DC 87 (1990) 693-701.

36. Cf. le document *Essential Elements in the Church's teaching on religious life as applied to institutes dedicated to works of the apostolate* (31 mai 1980), dans *Oss.Rom.* du 25 juin 1983, p. 4, 25, etc.

constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle » (L 16) ?

La vitalité et le service ecclésial de tous les consacrés dépendent certes « de la fidélité au don de grâce que l'Esprit Saint a répandu dans le charisme originel » (L 17). Nous avons voulu souligner, dans ces pages, qu'ils relevaient aussi d'une exacte appréciation de la charge des évêques, pasteurs et « maîtres de perfection » de tous ceux qu'ils doivent conduire à Dieu (CD 15)<sup>37</sup>.

B-1310 *La Hulpe*  
Rue Gaston Bary, 65

Noëlle HAUSMAN, S.C.M.

**Sommaire.** — Le prochain Synode, sur « la vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde » mettra en évidence l'état des *mutuae relationes* entre évêques et consacrés. Les avancées récentes de la doctrine contrastent singulièrement, sur ce point, avec une situation pastorale assez critique, en ce qui concerne la vie religieuse surtout. Or, pour les *Lineamenta* notamment, l'identité et la mission de la vie consacrée passent par la communion avec le magistère aussi bien qu'avec le laïcat chrétien. L'heure de l'évangélisation requiert cette conversion.

---

37. Cf. J.J. HAMER, *L'évêque et la vie religieuse* dans *Informations S.C.R.I.S.* 1 (1984) 73-76 (ici, 76).